

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MAI 2021**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Gilles ROUGET.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de l'espace socio-culturel au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 mars 2021 à l'unanimité.

**- PROJET DE CREATION D'UNE MAM**

Laurence Guilloux expose que les recherches d'assistantes maternelles pour entrer dans ce projet de création d'une MAM reste infructueux. Elle rappelle que le manque de nounous est une réalité et un vrai problème pour la pérennité de l'école. La CAF soutient la création de MAM.

**- Délibération n° 2021\_21**

**Subvention de Fonctionnement Maison d'Assistantes Maternelles**

Vu l'absence d'assistantes maternelles sur la commune de Vérosvres,

Vu le besoin des familles pour la garde de leurs enfants,

Considérant que la création d'une association regroupant plusieurs assistantes maternelles sous forme de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) relève de l'intérêt public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'apporter un soutien financier à la création et au fonctionnement d'une association siégeant sur la commune de Vérosvres et regroupant des assistantes maternelles en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

**- VOIRIE ROUTE DE BEAUBERY**

**- Délibération n° 2021\_22**

**Travaux de Voirie Route de Beaubery - Choix d'un Bureau d'Etude**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux d'assainissement collectif sont prévus par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier Route de Beaubery. Il propose que des travaux à neuf de la voirie et des aménagements de sécurité comme la création de trottoirs soient effectués postérieurement.

Ainsi il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour la réalisation et le suivi des travaux de voirie Route de Beaubery.

Plusieurs bureaux d'étude ont été consultés pour ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer des travaux à neuf de la voirie et des aménagements de sécurité « route de Beaubery » suite aux travaux d'assainissement collectif,

DECIDE de faire appel à un bureau d'étude pour la mission de maîtrise d'œuvre de ce chantier,

ACCEPTE le devis du cabinet MONIN – GELIN, Géomètres Experts associés, pour la somme de 6 500 € HT,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

- PERSONNEL

Recrutement Agent Contractuel

Le recrutement d'agent contractuel pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux est en cours. Les élus ont reçu plusieurs candidats. Le poste sera vacant fin juillet 2021.

Différents stagiaires seront accueillis pour la découverte du métier d'agent technique.

- AMENAGEMENT SALLE COMMUNALE

L'architecte doit présenter un projet de travaux.

L'Agence Technique Départementale a été relancée pour une mission d'évaluation des prérequis et des missions éventuelles à conduire.

- REUNIONS INTERCOMMUNALES

\* Signalétique touristique : Des panneaux d'entrée du village et un panneau de présentation de la commune et de la communauté de communes sur 2 faces vont être créés. Un panneau d'informations communales sera installé dans un second temps vers la Mairie dont le contenu reste à définir, ainsi que deux panneaux de signalisation touristique vers le site de la maison natale de Sainte Marguerite Marie.

\* Une réunion regroupant les secrétaires de mairie de toutes les communes de la communauté de communes est organisée afin de créer un réseau.

\* Les travaux de voirie vont débiter prochainement.

\* Le Syndicat des Eaux de l'Arconce souhaite connaître les besoins des communes en travaux d'alimentation en eau potable avant le 30 juin. La commune a informé le syndicat des travaux d'assainissement collectif prévus Route de Beaubery et souhaite que le réseau d'adduction en eau potable soit refait à neuf en même temps, avec branchement des maisons situées sur cette voie.

\* Le SYDESL étudie la réalisation de l'enfouissement des réseaux de télécommunications dans le hameau de Hautecour. Une participation financière de la commune sera à prévoir.

\* **Délibération n° 2021\_23**

**Création de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du bassin versant de la Grosne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5711-1 et suivants, L5211-5, L5216-5, L5211-61 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-12 et R.213-49 ;

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée n°2020-259 en date du 2 novembre 2020 délimitant le périmètre d'intervention d'un EPAGE sur le bassin versant de la Grosne ;

Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12-15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier (CC SCMB),  
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 04-09 002 du 9 avril 2019 adaptant et modifiant les statuts de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier (CC SCMB),  
Vu les articles L 5211-17 et L 5211-20 ; L 5214-16 et L 5214-41-3 du CGCT ;  
Vu la délibération n° 2021-14 du 4 février 2021 du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Le Maire indique que :

- L'article 59-II de la loi MAPTAM rend la compétence GEMAPI obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Le bassin versant de la Grosne est identifié depuis 2016 dans le SDAGE comme un secteur prioritaire pour la création d'un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), en raison d'un besoin de structuration de la gouvernance pour assurer les travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a engagé la procédure de création ex-nihilo d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) sur le bassin versant de la Grosne afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE, et a délimité le périmètre d'intervention de cet établissement qui concerne 6 EPCI-FP dont la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
- La création du Syndicat mixte est décidée par accord des 6 EPCI-FP concernés, et approuvée par arrêté inter-préfectoral après avis des Commissions Départementales de Coopération intercommunale (CDCI).

Le Maire expose que le Conseil communautaire a décidé le 4 février dernier de :

- APPROUVER la création de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;
- TRANSFERER à l'EPAGE du bassin versant de la Grosne la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter de sa création ;
- APPROUVER le périmètre d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne joints en annexe.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, il propose en conséquence d'approuver la création de cet EPAGE.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;

TRANSFERE à l'EPAGE du bassin versant de la Grosne la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter de sa création ;

APPROUVE le périmètre d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;

CHARGE le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture, au Président de la Communauté de Communes.

- AFFAIRES DIVERSES

\* Les tablettes et ordinateurs pour les écoles ont été livrés. Une formation va être organisée pour les enseignantes.

\* Le pylône de téléphonie SFR installé à Chevannes est en cours de branchement.

Un terrain a été défini en Sarre pour l'installation d'un pylône de téléphonie FREE afin de couvrir les zones blanches.

\* Point sur l'Urbanisme :

La commission a commencé la prospection auprès de propriétaires afin de trouver des terrains potentiellement constructibles pour la révision du PLUi.

\* Une réunion d'échange a eu lieu sur la mise en 2 x 2 voies de la RCEA entre la DREAL, quelques élus et les riverains.

\* Mr Georges SIVIGNON souhaite rétrocéder à la commune la concession dont il est propriétaire au cimetière. Le conseil accepte. Un arrêté du Maire sera établi.

\* Un double scrutin va être organisé en juin pour les élections Départementales et les élections Régionales. Pour une bonne organisation, des électeurs bénévoles vont soutenir les conseillers pour la tenue des bureaux de vote.

\* Le Rallye de Matour prévu le 17 juillet 2021 propose une « spéciale » sur Vérosvres, entre Les Champs et le Col des Vaux. Une buvette sera organisée par les associations de la cantine et du sou des écoles. La circulation sera règlementée ce jour-là dans le Bourg et sur les voies menant du Bourg au Col des Vaux.

\* L'association « L'outil en main » basée dans les locaux de l'ancien Lycée aux Janots propose une porte ouverte le 5 juin prochain afin de rencontrer les bénévoles et préinscrire les jeunes.

\* Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier d'enquête publique concernant le projet d'élevage de 60 000 poulettes par Mr Anthony Ruet dans le hameau Les Ducs.

\* Une maintenance du défibrillateur ainsi que du city stade et des jeux pour enfants est prévue.

\* Fleurissement : Les plantations ont été effectuées cette semaine.

\* Une requête a été déposée pour l'installation de tendues sur la terrasse du P'tit Vroulon. A étudier ce qu'il est possible de proposer et de réaliser.

\* Une demande d'autorisation de stationnement sur la place communale a été faite par un boucher pour une vente ambulante hebdomadaire. La délivrance d'une autorisation par la Mairie ne pourra être envisagée qu'après un accord entre le demandeur et les producteurs locaux.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 25 juin 2021.

La séance est levée à 22h45.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 04 juin 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,